



DEPARTEMENT
D'ILLE-ET-VILAINE

CANTON DE
MONTFORT SUR MEU

VILLE DE
MONTFORT SUR MEU

Envoyé en préfecture le 13/06/2023

Reçu en préfecture le 13/06/2023

Affiché le

ID : 035-213501885-20230530-AR23_06-AR

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

FD/EC/2023-6

ARRETE PRESCRIVANT L'ENQUETE PUBLIQUE DE RETROCESSION DANS LE DOMAINE PUBLIC DE LA COMMUNE DES OUVRAGES ET RESEAUX DIVERS DU LOTTISSEMENT « COULON »

Le Maire de la Commune de MONTFORT-SUR-MEU.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de l'urbanisme, notamment l'article L. 318-3 et l'article R. 318-10 ;

VU le Code de la voirie routière, notamment les articles R. 141-4, R. 141-5 et R. 141-7 à R141-9 ;

VU le Code des relations entre le public et l'administration et notamment l'article R. 134-5 ;

VU les pièces du dossier devant être soumises à l'enquête publique ;

ARRETE

Article 1 : Il sera procédé sur le territoire de la Commune de Montfort-sur-Meu à une enquête publique en vue du classement dans le domaine communal des voies privées ouvertes à la circulation et équipements annexes (réseau assainissement, réseau d'eaux pluviales, réseau d'éclairage public, ...) du lotissement « COULON »

Article 2 : M. PELHATE Gérard est désigné en qualité de commissaire-enquêteur pour conduire la présente enquête publique ;

Article 3 : Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête seront déposés à la Mairie de Montfort-sur-Meu, du **lundi 3 juillet 9h00 au mercredi 19 juillet 17h00**, aux jours et heures d'ouverture de la Mairie, à savoir du 03 juillet 2023 au 09 juillet 2023 :

- Le lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30 ;
- Le jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 ;
- Le samedi de 9h30 à 12h00.

Et du 10 juillet 2023 au 19 juillet 2023 :

- Le lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ;
- Le jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 ;

Afin que le public puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête, ou les adresser à M. le Commissaire-enquêteur (en mairie ou par mail : commissaire-enqueteur@montfort-sur-meu.fr) qui les annexera au registre.

Le dossier d'enquête publique sera également mis en ligne sur le site internet de la commune de Montfort-sur-Meu (www.montfort-sur-meu.bzh) ;

Article 4 : Le commissaire-enquêteur tient Montfort-sur-Meu pour recevoir toutes les informations nécessaires sur ce projet, les :

- **Mardi 4 juillet de 10h à 12h ;**
- **Mercredi 19 juillet de 14h à 17h.**

Article 5 : Avant l'ouverture de l'enquête, un avis de dépôt sera donné par voie d'affichage sur les panneaux d'affichage de la Mairie, sur les lieux concernés par le classement dans le domaine public communal, et un avis sera publié dans deux journaux d'annonces légales (*Ouest-France* et *7 Jours - Les petites affiches de Bretagne*) huit jours au moins avant le début de l'enquête avec un rappel dans les huit jours de celles-ci. Un certificat de l'autorité municipale constatant l'accomplissement de ces formalités sera annexé au procès-verbal du rapport du commissaire-enquêteur ;

Article 6 : Avis du dépôt du dossier à la Mairie est notifié à la personne privée propriétaire des voies dont le transfert est envisagé ;

Article 7 : A l'expiration du délai fixé à l'article 3 du présent arrêté, le registre d'enquête sera clos par le commissaire-enquêteur. Celui-ci disposera alors d'un délai d'un mois pour transmettre au Maire le dossier d'enquête accompagné de son rapport et de ses conclusions motivées ;

Article 8 : Le Conseil Municipal de la Commune de Montfort-sur-Meu délibérera sur le projet après clôture de l'enquête publique ;

Article 9 : Le Maire de Montfort-sur-Meu est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à :

- M. le Préfet du Département d'Ille-et-Vilaine ;

Ampliation sera adressée à :

- M. le Commissaire-enquêteur ;
- Groupe LAUNAY, Aménageur

Fait à Montfort-sur-Meu
Le 30 mai 2023

Fabrice DALINO
Maire,

